

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHOQUEUSE-LES-BENARDS

Séance du 21 septembre 2026

Date de convocation : 14/09/2026

L'an deux mil vingt-six , le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme LEBESGUE Nadia, Maire.

Présents : M. et Mmes : LEBESGUE Nadia, LEBESGUE Patrice, COSQUER Sophie, CAILLET Julie, VERBEKE Marianne. CORBIERE Cédric VERBEKE Mathieu,
Secrétaire de séance : Monsieur LEBESGUE Patrice

44/2028 DELEGATION AU MAIRE POUR LA MISE EN NON VALEUR DE TITRE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article R1617-24 relatif à la procédure des créances irrécouvrables du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 176 de la loi n° 2022-2017 du 21 février 2022.

Vu le décret n° 2023-523 du 29 janvier 2023

Sur proposition du Maire et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De déléguer à l'ordonnateur l'admission en non valeur des créances irrécouvrables de faibles montant jusqu'au seuil de 200 € . Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créances

Il est précisé qu'après instruction des propositions transmises par le comptable public portant sur des créances irrécouvrables au sens de l'article R. 276-2 du livre des procédures fiscales, le maire prononce l'admission en non-valeur par arrêté.

Il rend compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission.

Il tient à la disposition du conseil municipal les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public. »

45/2026 DELIBERATION POUR L'ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT 2026 VALIDE EN DATE DU 31 AOUT 2026

Madame Aurélie LECOMTE, présidente de la Commission Locale des Charges Transférées, a réuni les membres de la commission, lundi 31 août 2026, à Breteuil, afin d'examiner avec ceux-ci le contenu du rapport 2026.

Après délibération, le rapport de la CLECT a été validé à l'unanimité des membres présents.

Ce rapport reprend les éléments concernant :

- Le transfert de la compétence sur les médiathèques d'Ansauvillers, de Breteuil et de Saint-André-Farivillers à la communauté de communes ;

- Le transfert de la compétence « écoles d'arts » de Breteuil à la communauté de communes ;
- Le transfert de la compétence « Autorité organisatrice de l'accueil de la Petite Enfance » de l'ensemble des communes à la communauté de communes

A la lecture de ce rapport 2026, le conseil municipal découvre les incidences des éléments susmentionnés sur les Attributions de Compensation perçues par les communes du territoire.

A ce dispositif revu, la communauté de communes se prononcera sur un complément en Dotation de Solidarité Communautaire.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce rapport Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées 2026, tel qu'il a été transmis

46/2026 PROJET DE VENTE DES TERRAINS AB N°041 ET AB N° 042 .

Mme le maire informe le conseil qu'un administré est intéressé par l'acquisition de ces terrains , Le conseil municipal autorise le maire à engager la procédure de vente auprès de Maître Descampeaux qui va estimer la valeur des terrains.

46B DEVIS ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA MAIRIE A L'EMBRANCHEMENT DE LA RUE DE LA SALETTE

Madame le maire informe le conseil qu'elle a été informé du projet d'enfouissement d'une gaine de Bonneuil-les-eaux à Grez pour desservir les éoliennes de Grez . Ces travaux d'enfouissement passerait par la commune de Choqueuse-Les-Bénards, comme une armoire de raccordement doit être installée tous les 7 kilomètres, l'une d'elle sera installée à coté de l'armoire de la fibre . De ce fait elle préconise qu'on profite de cette tranchée sur la route départementale pour procéder en même temps à l'enfouissement des réseaux sur ce tronçon de route . IL est possible de négocier un dédommagement. Le devis estimatif s'élève à 341 402.48 € concernant le tronçon de la mairie à l'intersection avec la rue de la Salette . Pour la commune le montant des travaux serait de 210 746.24 € avec les aides. Il est préconisé de demander un devis concernant la Grande rue jusqu'à l'entrée , côté Catheux .

47/2026 MANIFESTATIONS COMMUNALES

-
- Le conseil municipal décide d'organiser les manifestations suivantes
- **Halloween** . défilé organisé le 31 novembre 2026 Mme Cosquer et Mme Caillet l'organiseront.
- **Beaujolais nouveau** :la soirée « beaujolais nouveau » est prévue le vendredi 20 novembre 2026 . Une assiette de Charcuterie fromage pour 2 personnes sera proposée aux participants comme l'an passé. Les tarifs des repas seront les même que l'an passé à savoir
 - le prix du repas pour les adultes et les enfants à partir de 12 ans sera fixé à 12 €
 - le repas sera gratuit pour les enfants de moins de 12 ans .
 - Le beaujolais et les tartes seront offert par la commune .

48/2026 RETROCESSION DE LA CONCESSION N° 45 AU CIMETIERE

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal qu'un administré veut revendre à la commune son caverne et rétrocéder sa concession n°45 .

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité , décide :

- D'accepter la rétrocession à titre gratuit de la concession n° 45 de Monsieur et Madame BOURGOIS Jean-Jacques
- Refuse d'acheter le caverne estimé à 550 € TTC et demande aux propriétaires de faire le nécessaire pour l'enlever ou d'en faire don à la commune.
- D'autoriser le maire à procéder à la rétrocession

QUESTIONS DIVERSES :

CONTROLE DES JEUX : L'entreprise chargée du contrôle interviendra le 5 octobre 2026. Certains jeux ne sont plus praticables car le bois est détérioré. Un panneau d'interdiction est apposé sur les jeux concernés Monsieur LEBESGUE propose de les réparer

REPARATIONS DES VOIRIES COMMUNALES :

Madame le maire propose de différer ces travaux qui seront faits après l'enfouissement des réseaux

TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS

Mme le maire informe le conseil que les travaux de pose de portes et d'un chauffage sont achevés . Les locataires sont satisfaits. Il conviendra une fois par an de visiter les logements comme le prévoit la loi.

CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES : Madame le maire propose de faire contrôler les installations électriques de la mairie et des bâtiments

DECHETS AU FRESNE : Le maire et le 1^{er} adjoint ont été enlevés des déchets sur la route du Fresno

BALAYAGE DES BAS COTES : Le maire et le 1^{er} adjoint et une autoentrepreneuse désherbent les bas-côtés à la main et au prochain désherbage celui-ci sera réalisé avant que la balayeuse ne passe afin que celle-ci ramasse l'herbe.

ELAGAGE DES HAIES

Malgré les recommandations du premier adjoint, l'entreprise s'est trompée dans l'élague des haies, Monsieur Wychovalek s'étant plaint de ce fait M Lebesgue lui a taillé gratuitement sa haie en contrepartie

La séance est levée à 20h15 .